



Le « Plan Marshall » pour le climat : **Stratégie**

Notre stratégie poursuit un objectif fondamental : réaliser d'ici 2050 la part de la Suisse dans l'effort mondial de réduction à zéro des émissions nettes de gaz à effet de serre. Pour le volet interne à la Suisse, il s'agit de susciter des investissements massifs dans l'accroissement de l'efficacité énergétique et dans la récolte d'énergie renouvelable, en mobilisant des fonds privés et publics. Il conviendra d'utiliser aussi les leviers dont la Suisse dispose au niveau international, au plan diplomatique et financier. La stratégie est dès lors la suivante.

1 Investir pour décarboner

Fondamentalement, les structures physiques de notre société doivent être transformées pour nous affranchir de notre énorme consommation d'énergie fossile. Cette transformation de nos infrastructures et de nos équipements nécessite des investissements publics et privés massifs dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Sur le territoire suisse, il s'agit de nous affranchir complètement des énergies fossiles vers 2045, avec une réduction linéaire depuis 2020. Cela signifie réduire les émissions de gaz à effet de serre de 3 à 4 % par an, partant des 53 millions de tonnes de CO₂ équivalentes émises chaque année. Actuellement, la vitesse de réduction approche les 2% dans le secteur des combustibles, alors que l'on stagne dans le domaine des carburants (et même que l'on observe une croissance dans l'aviation).

Pour atteindre cette politique, le rythme « naturel » des investissements ne suffit pas. Il faut adopter des standards techniques ambitieux, renforcer les incitations et démultiplier les efforts d'information. De surcroît, vu l'urgence et l'inertie de nos infrastructures, des aides publiques fédérales sont incontournables.

Actuellement, les aides publiques fédérales pour les trois secteurs cruciaux que sont le bâtiment, l'hydroélectricité et le photovoltaïque, sont de l'ordre de 500 millions par an (Programme bâtiment, soutien à l'investissement hydro et rétribution unique photovoltaïque). Elles déclenchent des investissements que l'on peut estimer à environ 3 milliards. Or il faudrait au moins quadrupler la vitesse d'assainissement dans le bâtiment et sextupler celle d'installation du photovoltaïque pour tenir compte des besoins additionnels d'électricité renouvelable (électrification de la mobilité, des bâtiments et de l'industrie).

Il convient donc d'atteindre un niveau d'investissement de l'ordre de 12 milliards. Nous estimons à cet effet que les aides fédérales doivent quintupler, pour s'établir vers 2,5 à 3 milliards. En outre, il convient de stimuler l'investissement volontaire sans aide ainsi que celui déclenché par des standards techniques et des taxes d'incitation.

A titre de comparaison, la Suisse a consacré environ 1 milliard d'argent public par an à la construction des NLFA/NEAT pour protéger les vallées alpines (sans effet de levier). Face à

la catastrophe climatique mondiale qui se dessine, il est raisonnable de consacrer 2,5 à 3 milliards d'argent public à des aides publiques produisant un effet de levier important.

Le passage de 3 à 12 milliards d'investissements par an (total public et privé) permet d'atteindre 2 % du PIB. C'est un montant que nous pouvons consacrer au climat, d'autant plus qu'il permettra de nous libérer, progressivement mais définitivement, d'importations fossiles considérables, sujettes à de fortes variations annuelles et dont le coût brut hors taxe est actuellement d'environ 10 milliards par an.

2 Retour sur investissement en Suisse et abandon des « compensations à l'étranger »

Notre stratégie d'investissement dans la modernisation en Suisse implique logiquement l'abandon du concept absurde consistant « à compenser à l'étranger » pour éviter de réduire les émissions en Suisse. Rappelons que ce concept avait été imposé par le lobby des importateurs de pétrole et des voitures dans la première loi sur le CO₂, et qu'il n'a jamais complètement pu être éradiqué. Leur objectif était de maintenir un niveau maximum d'importations d'énergie fossile, lucratives pour eux-mêmes, mais contraires à l'intérêt général.

Dans le projet du Conseil fédéral de 2017, cette idée de « compensation à l'étranger » a même repris du poil de la bête, puisque le Conseil fédéral a proposé de ralentir la cadence dans les efforts de diminution des émissions en Suisse. Ce dispositif néfaste relève au mieux du trafic d'indulgences, au pire de l'escroquerie. Dès lors qu'il faut atteindre zéro émission nette, ce concept de compensation implique que d'autres pays, plus pauvres que nous, réduisent massivement leurs émissions et capturent du CO₂ pour parvenir à un solde négatif. C'est aussi irréaliste qu'hypocrite.

Notre concept se situe aux antipodes : nous voulons investir pour réduire notre glotonnerie d'énergie fossile en Suisse. C'est une stratégie à double bénéfices : réduction de des gaz à effets de serre et de la facture des importations fossiles.

3 Accès à de l'information et à des conseils

Les citoyennes et citoyens sont régulièrement appelés à prendre des décisions d'investissement dont l'impact climatique est substantiel : Quelle voiture acheter ? Comment remplacer son chauffage ? Où se rendre en vacances ? Face aux nombreuses offres contradictoires présentes sur le marché, il est décisif d'offrir une information et des conseils compétents et objectifs. Tout particulièrement dans le domaine immobilier, où de mauvais choix ont ensuite un impact de très longue durée.

4 Forces et limites des taxes d'incitation

Les taxes d'incitation fonctionnent bien dans le secteur des combustibles fossiles pour les entreprises et les bâtiments habités par leur propriétaire. Elles méritent d'être

progressivement rehaussées et étendues au secteur des carburants fossiles ainsi que du trafic aérien.

Par contre, les taxes d'incitation se heurtent à certaines limites, par exemple lorsque celui qui la paye n'est pas celui qui décide (dilemme « locataire-propriétaire »). Il en va de même dans le secteur de l'électricité, où elles ne permettent pas de déclencher l'investissement dans de nouvelles installations, en raison du dysfonctionnement du marché de l'électricité. Enfin, l'expérience montre qu'il est parfois politiquement difficile de les fixer à un niveau suffisant pour qu'elles produisent les effets recherchés.

Pour cette raison, nous pensons que les taxes d'incitation font partie d'un ensemble d'instruments incluant les normes, les prescriptions et les aides à l'investissement. Nous estimons qu'en règle générale, les nouvelles taxes d'incitation et leur hausse doivent faire l'objet d'une redistribution intégrale à la population. En effet, ce dispositif protège le pouvoir d'achat des milieux modestes et des familles nombreuses, comme le montre très bien l'étude BSS.

5 Financement des aides publiques à l'investissement

À ce jour, la Confédération a privilégié un financement causal pour les aides publiques : une partie de l'argent de la taxe CO2 finance le programme bâtiment, et le supplément de 2.3 centimes sur chaque KWG d'électricité consommé en Suisse finance le développement de la production d'électricité renouvelable.

Comme il va falloir augmenter les financements, il faut veiller à une répartition équitable de la charge. Nous proposons que le gros des moyens additionnels viennent de la caisse fédérale, c'est-à-dire qu'il soit financé par l'impôt fédéral direct et la TVA. Au lieu d'utiliser l'excédent structurel pour baisser des impôts comme le droit de timbre, nous pensons que cet argent doit être investi dans la transition énergétique.

Par contre, le financement des dispositifs existants (programme bâtiment, encouragement des énergies renouvelables) peut demeurer inchangé.

6 Créer une Banque fédérale d'investissement pour le Climat et lancer des « Climate bonds »

Un système public de Climate Bonds (obligations environnementales), géré par une Banque fédérale d'investissement, doit permettre de surmonter les blocages de financement du côté des particuliers et des entreprises, en octroyant des prêts à taux zéro. La charge d'intérêt (env. 1%) est assumée par la Confédération.

En facilitant le financement, les Climate Bonds renforcent l'impact des politiques publiques conventionnelles (taxes d'incitation, aides à l'investissement, normes techniques, etc.), en facilitant les financements privés.

Les fonds levés par les Climate Bonds permettent par exemple à des retraité-e-s d'emprunter pour assainir leur maison, ou à des personnes à revenu modeste d'envisager une voiture électrique, plus chère à l'achat, mais moins à l'usage. Ils sont aussi accessibles à des entreprises.

Les prêts octroyés sont assurés par une sorte de cédule hypothécaire spéciale liée à l'objet. Leur remboursement peut être étalé sur une durée correspondant quasiment à la durée de vie de l'investissement (par ex. 30 ans pour l'isolation d'un bâtiment). En cas de vente de l'objet, le prêt est maintenu, sans nécessité de rembourser.

7 Assécher le financement des énergies fossiles

Dans le rayon d'influence de la place financière suisse, il s'agit d'assécher le financement des énergies fossiles. Rappelons que sur la base des données de la Confédération, on estime que les émissions provoquées par la place financière et les avoirs suisses s'élèvent à 20 fois les émissions physiques sur le territoire suisse. C'est la responsabilité de la Suisse de régler ce problème, de préférence avant d'y être forcée, comme ce fut le cas pour le blanchiment et l'évasion fiscale.

8 Solidarité, engagement et coopération internationales

Au niveau global, la Suisse adopte une attitude de pointe pour la coopération internationale, en assurant un rôle de leadership que permet la crédibilité de notre pays.

La coopération globale est d'autant plus importante que l'on estime que 2/3 des émissions imputables au mode de vie de la Suisse ont lieu à l'étranger. Les seuls moyens d'influence dont nous disposons sont :

- 1) L'engagement diplomatique pour obtenir des accords internationaux, qui conduisent in fine les pays manufacturiers à réduire leurs propres émissions ;
- 2) Le financement de nos engagements internationaux. Pour mettre en œuvre l'Accord de Paris, il s'agit de mettre à disposition 600 millions de franc par an pour les efforts internationaux de réduction et d'adaptation.